



Ecole primaire
4 place des chantres
73500AUSSOIS
04.79.20.30.01

Procès-verbal du conseil d'école du 17 octobre 2016

Présents :

Pour la commune : *Corinne Chardonnet,*

Les délégués des parents : *Delphine Guiraud, Sylvie Celle, Bénédicte Guy, Peggy Labbe*

Les enseignantes : *Karine Trottier, Blandine Guitton, Julie Passarelli, Picton Aurélie*

Personnes excusées :

Pour la commune : *Sandrine Gros, M le Maire*

Les délégués des parents : *Karine Balaye, Camille Col*

Les enseignantes :

M. Julien, Inspecteur de l'Education Nationale

1- Présentation de l'équipe pédagogique et des parents délégués

Karine Trottier, enseignante titulaire est en charge de la classe de CE2, CM1 et CM2 à trois quart de temps. Aurélie Picton complète le quart le mardi.

Julie Passarelli est l'enseignante de la classe de GS, CP, CE1. Elle est à mi-temps les lundis et mardis et complétée par Aurélie Picton les mercredis, jeudis et vendredis.

Blandine Guitton, enseignante pour la classe de PS, MS, est directrice de l'école. Elle partira en congé maternité début décembre. La direction sera prise par Karine Trottier et le remplacement sera effectué par Julie Facin. La directrice est déchargée une fois par mois par une même enseignante Mélodie Lancement elle assurera donc la même décharge pour Mme Trottier.

Il n'y a pas d'assistante d'italien cette année. C'est Aurélie Picton qui est en charge de l'apprentissage de la GS au CM2.

Les parents délégués élus pour l'année 2016-2017 sont : Camille Col et Delphine Guiraud pour la classe de PS-MS, Peggy Labbe et Sylvie Celle pour la classe de GS-CP-CE1, Karine Balaye Bénédicte Guy pour la classe de CE2-CM1-CM2.

Le taux de participation aux élections cette année a été de 74,23% (72 votants sur 97 inscrits, 1 vote nul) contre 58,75 % l'année dernière.

2- Les effectifs des classes

Année 2016-17 : effectifs en cours

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Elèves scolarisés à l'année	15	12	9	10	4	4	7	6	67

La classe des PS, MS comprend 27 élèves, celle des GS, CP CE1 23 élèves et celle de CE2, CM1, CM2 17 élèves.

Les GS viennent les après-midis de 13h30 à 14h30 dans la classe de PS MS.

3- Les projets de l'école

- Natation : Les élèves de PS au CE1 font 2 sessions de natation par an (automne et printemps). Ceux du CE2 au CM2 iront seulement au printemps.
- Ski de fond, raquettes et ski de piste:
La classe des CE2, CM1, CM2 fera du ski de piste à Aussois.
Les classes des PS, MS et des GS, CP, CE1 iront sur le plateau de Sardières faire des raquettes pour les PS et du ski de fond pour les autres.
- Cross : les CE2, CM1, CM2 n'ont pas pu participer au cross de Maurienne annulé à cause du mauvais temps.
- Spectacle : les élèves assisteront à différents spectacles qui n'ont pas été encore programmés.

4- Le budget : bilan de l'année 2015-2016 et demande de subvention pour l'année 2016-2017

Bilan de l'année 2015-2016 :

Pour le budget fonctionnement, l'école disposait de 5 500 euros pour les 3 classes soit 1633 euros par classe et 600 euros pour les achats de direction,

- Pour la classe des PS, MS il reste – 1,15 euros.
- Pour la classe de GS, CP, CE1 il reste ???? euros
- Pour la classe des CE2, CM1, CM2, il reste 58.19 euros.

Pour le budget sorties scolaires, nous disposions de 6 000 euros

La totalité du budget a été dépensé et l'association des parents d'élèves a participé à la sortie de fin d'année de la classe de CE2, CM1, CM2 (sortie en refuge) à hauteur de 1.000 euros.

Année 2016-2017 :

FONCTIONNEMENT :

TOTAL

Classe PS - MS	1 633
Classe CE2 – CM1 – CM2	1 633
Classe GS –CP – CE1	1 633
Budget direction	<u>600</u>
	5 500 euros

Pour la demande de subvention de l'année 2016-2017, nous ne demandons pas d'augmentation mais nous souhaiterions savoir s'il était possible que la mairie achète un nouvel Ipad. En effet, les effectifs ont fortement augmenté et si nous voulons pouvoir continuer à les utiliser de manière efficace, un 7^{ème} appareil serait nécessaire.

SORTIES SCOLAIRES :

6 000 euros

11 500 euros

Nous demandons la même somme que celle allouée l'année dernière car il n'y a pas de classe découverte prévue cette année.

5- Le règlement intérieur 2015-2016

Le règlement intérieur n'a pas changé depuis l'année dernière. Seules les modalités pour les absences ont légèrement changé. Nous vous les rappelons.

Dans le cas d'une absence respectant les motifs légitimes justifiant une absence (**maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications ou absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent**) le directeur doit être informé, de préférence par écrit, le plus rapidement possible.

Dans le cas d'une absence pour un autre motif, une demande d'autorisation sur papier libre doit être adressée, par l'intermédiaire de l'école, à Monsieur le Directeur Académique au moins trois semaines avant la date prévue. Le courrier doit préciser l'adresse de la famille, la classe de l'élève ainsi que le nom de l'école.

Si l'élève est absent quatre demi-journée dans le mois, sans motifs légitimes ou sans demande d'autorisation, le Directeur Académique en est avisé et peut déclencher les procédures prévues dans la loi sur l'obligation d'instruction.

Il est rappelé également l'importance de prévenir l'enseignant **avant 9h00** de l'absence d'un élève. Pour cela, appelez à l'école au 04 79 20 30 01.

Le règlement intérieur sera communiqué par mail à tous les parents et un petit mot sera collé dans les cahiers de liaison que vous devrez signer pour attester avoir pris connaissance du règlement. Par cette signature, ils s'engagent à le respecter et à le faire respecter.

8. EVS, ATSEM, bibliothécaire

Aides de l'Etat :

Comme l'année dernière, l'école dispose d'une EVS le vendredi. Sa principale mission est d'aider aux tâches administratives de direction mais elle s'occupe également de travaux divers pour les classes (photocopies, découpage...)

Une Auxiliaire de Vie Scolaire est présente en maternelle pour une aide individualisée auprès d'un élève.

Aides de la Mairie :

Pour aider la classe des GS-CP-CE1, la mairie a augmenté le volume horaire de Dominique (la responsable de la cantine) afin qu'elle fasse office d'ATSEM pendant 4h. Ce volume horaire est porté à 6h à compter du retour des vacances de toussaint. Dominique assure aussi un service de bibliothécaire tous les lundis matins auprès de toutes les classes. **Toutes ces aides nous sont précieuses pour le quotidien de nos classes et nous remercions vivement la Mairie de permettre cela.**

9. Remarques des parents d'élèves

La mairie est à nouveau interpellée au sujet de la sécurité aux abords de l'école aux heures d'entrée et sortie de l'école. Il est proposé de réutiliser les ballons de gym à mettre à la sortie de l'école (comme

pendant une partie de l'année dernière) mais le problème est de savoir qui les installe. Il a aussi été évoqué d'installer un dos d'âne amovible.

La présidente du conseil d'école :

Mme Guitton

La secrétaire de séance du conseil d'école :

Mme Trottier